

Directives pour l'accès à la salle des Bergières

(Joueuses, joueurs, l'encadrement, arbitres, staff, spectatrices, spectateurs)

Entrée en vigueur lundi 13 septembre 2021

Certificat COVID OBLIGATOIRE dès 16 ans (Pour les points 1 et 2)

1) Matches à domicile

- Toute personne à partir de 16 ans révolus doit présenter un **certificat COVID valable** et une **carte d'identité** (carte d'identité, carte d'étudiant, permis de conduire, swisspass) pour entrer aux Bergières lors des matchs. **Sont concernés les joueuses, les joueurs, l'encadrement, les arbitres, le staff, les spectatrices et les spectateurs.**
- LVC assure le contrôle des entrées et interdit l'accès à toute personne ne répondant pas à l'exigence ci-dessus.
- LVC se réserve le droit de dénoncer aux autorités compétentes toute personne contrevenant à cette directive.
- La porte côté buvette reste obligatoirement fermée à clé.
- À l'intérieur des Bergières, le port du masque n'est pas obligatoire.

2) Matches à l'extérieur

- Les joueuses, les joueurs et l'encadrement doivent se munir de leur **certificat COVID valable** et leur **carte d'identité** pour les matchs à l'extérieur.

3) Entraînements en groupes fixes de 30 personnes maximum

- Les entraînements en groupes fixes de 30 personnes au maximum peuvent avoir lieu **sans obligation de présenter un certificat**
- Le port du masque est obligatoire et la distance de 1,5 m doivent être respectés hors de la pratique sportive pour toutes et tous, notamment dans les parties communes (couloirs, vestiaires, galerie)

Nous vous remercions de respecter ces directives avec fairplay.